



BULLETIN DE SAINT-GEORGES

n° 351 - Avril 2023

www.eglisesaintgeorges.com secretariatsaintgeorges@lyon.catholique.fr



Abbé Laurent SPRIET	Recteur	06 14 18 07 61	l.spriet@lyon.catholique.fr
Abbé Laurent GUIMON	Chapelain	06 98 10 40 10	l.guimon@lyon.catholique.fr
Abbé Matthieu GRENIER	Chapelain	06 59 39 89 92	mgrenier85@gmail.com
Frère Sébastien GRATREAUD		06 50 77 98 33	freresebastieng@gmail.com

Maison Sainte-Blandine (MSB), 12 bis rue Sala 69002 Lyon. Téléphone : 04 72 77 07 90

« Hors de l'Eglise, point de salut »

Cet adage de saint Cyprien est très important, mais encore faut-il le comprendre de façon juste et de ne pas lui faire dire ce qu'il ne dit pas. Il faut savoir que le saint évêque de Carthage l'a formulé lors de persécutions afin que ceux qui étaient alors dans l'Eglise n'en sortissent surtout pas (en l'occurrence par l'apostasie). Cet aphorisme signifie-t-il que seuls ceux qui sont baptisés et qui appartiennent à l'Eglise *visible* seront sauvés ? La réponse est "non". En outre, cette expression signifie-t-elle qu'il suffit d'être membre de l'Eglise catholique par le baptême pour être sauvé ? La réponse est à nouveau "non". Il ne suffit pas d'être baptisé pour être sauvé : il faut encore vivre dans la grâce de notre baptême. Ainsi, ce ne sont pas ceux qui diront "Seigneur, Seigneur" qui entreront dans le Royaume des cieux mais ceux qui auront fait la volonté du Père (cf. Mt 7, 21). Fondamentalement, l'affirmation "hors de l'Eglise, point de salut" pose la question de l'appartenance à l'Eglise. Autrement dit, peut-on appartenir à l'Eglise de façon *invisible* et ainsi parvenir au salut ? La réponse est "oui". Au XXème siècle, le Père Léonard Feeney s.j durcit l'aphorisme de saint Cyprien au point de prétendre qu'il fallait nécessairement appartenir à l'Eglise *visible* pour prétendre être sauvé : sous le pape Pie XII, le Saint-Office (équivalent de l'actuel Dicastère pour la Doctrine de la foi) le condamna.

Formulée de façon positive, l'expression "hors de l'Eglise, point de salut" signifie que "tout salut vient du Christ-Tête par l'Eglise qui est son Corps" (CEC 846).

Nous savons que l'Eglise est le troupeau du Seigneur, le peuple de Dieu, le Corps mystique du Christ. C'est Lui, Jésus, l'unique "Bon Pasteur" qui prend soin de chacune de ses brebis et qui les mène dans de gras pâturages. Les évêques et les prêtres sont les "collaborateurs de Dieu" (1 Co 3, 9) pour "rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés" (cf. Jn 11, 52). De plus, dans le troupeau, il y a des brebis et des boucs : des bons ayant la charité et des mauvais en état de péché

Textes à méditer en lien avec l'édito

La Parole de Dieu

1 Tm 2, 4-6 : Dieu « veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la pleine connaissance de la vérité. En effet, il n'y a qu'un seul Dieu ; il n'y a aussi qu'un seul médiateur entre Dieu et les hommes : un homme, le Christ Jésus, qui s'est donné lui-même en rançon pour tous ».

Ac 4, 8-12 : « Pierre, rempli de l'Esprit Saint, leur déclara : Chefs du peuple et anciens, nous sommes interrogés aujourd'hui pour avoir fait du bien à un infirme, et l'on nous demande comment cet homme a été sauvé. Sachez-le donc, vous tous, ainsi que tout le peuple d'Israël : c'est par le nom de Jésus le Nazaréen, lui que vous avez crucifié mais que Dieu a ressuscité d'entre les morts, c'est par lui que cet homme se trouve là, devant vous, bien portant. Ce Jésus est la pierre méprisée de vous, les bâtisseurs, mais devenue la pierre d'angle. En nul autre que lui, il n'y a de salut, car, sous le ciel, aucun autre nom n'est donné aux hommes, qui puisse nous sauver ».

Le Magistère de l'Eglise

Catéchisme de saint Pie X :

Peut-on se sauver en dehors de l'Eglise Catholique, Apostolique, Romaine ? Non, hors de l'Eglise Catholique, Apostolique, Romaine, nul ne peut se sauver, comme nul ne put se sauver du déluge hors de l'Arche de Noé qui était la figure de cette Eglise.

Mais celui qui, sans qu'il y ait de sa faute, se trouverait hors de l'Eglise, pourrait-il être sauvé ? Celui qui, se trouvant hors de

mortel. Il y a aussi des "loups déguisés en brebis" (cf. Mt 7, 15). Le Seigneur Jésus fera le tri (cf. Mt 25). C'est pourquoi saint Augustin écrit : « Le Seigneur nous a ordonné de réunir : il s'est réservé de séparer, car celui-là seul doit séparer, qui ne peut se tromper » (*Épître 208 à Félicie n 7*).

La prise de conscience de la nécessité d'appartenir à l'Eglise nous pousse à faire entrer en pleine communion le plus de personnes possibles dans l'Eglise catholique (visible). Nous ne pouvons pas laisser nos frères dans l'ignorance, l'erreur ou l'indigence sans leur proposer le contenu de la vraie foi, les 7 sacrements et la communion hiérarchique. Saint Paul le disait à sa façon : « malheur à moi si je n'évangélise pas » (1 Co 9, 16). Oui, malheur à nous si nous ne témoignons pas du Christ et de son Eglise catholique, si nous n'annonçons pas la Bonne nouvelle à notre prochain qui "vit dans les ténèbres et à l'ombre de la mort" (cf. Mt 4, 16). Mais qui veut évangéliser veut aussi grandir en sainteté puisqu'on « fait du bien, non dans la mesure de ce qu'on dit et de ce qu'on fait, mais dans la mesure de ce qu'on est, dans la mesure de la grâce qui accompagne nos actes, dans la mesure en laquelle Jésus vit en nous... L'âme fait du bien dans la mesure de sa sainteté » (st Charles de Foucauld).

Les grands évangélisateurs sont les saints. La sainteté est notre vocation. N'ayons pas peur d'être des saints pour que les âmes soient sauvées.

Abbé Laurent Spriet +

l'Eglise sans qu'il y ait de sa faute ou de bonne foi, aurait reçu le baptême ou en aurait le désir au moins implicite : qui chercherait en outre sincèrement la vérité et accomplirait de son mieux la volonté de Dieu, bien que séparé du corps de l'Eglise, serait uni à son âme et par suite dans la voie du salut.

Et celui qui, tout en étant membre de l'Eglise catholique, n'en mettrait pas en pratique les enseignements, serait-il sauvé ? Celui qui, tout en étant membre de l'Eglise catholique, n'en mettrait pas en pratique les enseignements, serait un membre mort de l'Eglise, et, par suite, ne serait pas sauvé, parce que pour le salut d'un adulte il faut non seulement le baptême et la foi, mais encore les œuvres conformes à la foi.

Pie XII, encyclique *Mystici Corporis* : « Pour ceux-là mêmes qui n'appartiennent pas à l'organisme visible de l'Eglise, vous savez bien, Vénérables Frères, que, dès le début de Notre Pontificat, Nous les avons confiés à la protection et à la conduite du Seigneur, affirmant solennellement qu'à l'exemple du Bon Pasteur Nous n'avions qu'un seul désir : Qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient en abondance. Cette assurance solennelle, Nous désirons la renouveler, après avoir imploré les prières de toute l'Eglise dans cette Lettre encyclique, où Nous avons célébré la louange du grand et glorieux Corps du Christ, les invitant tous et chacun de toute Notre affection à céder librement et de bon cœur aux impulsions de la grâce divine et à s'efforcer de sortir d'un état où nul ne peut être sûr de son salut éternel ; car, même si, par un certain désir et souhait inconscient, ils se trouvent ordonnés au Corps mystique du Rédempteur, ils sont privés de tant et de si grands secours et faveurs célestes, dont on ne peut jouir que dans l'Eglise catholique. Qu'ils entrent donc dans l'unité catholique, et que, réunis avec Nous dans le seul

organisme du Corps de Jésus-Christ, ils accourent tous vers le Chef unique en une très glorieuse société d'amour. Sans jamais interrompre nos prières à l'Esprit d'amour et de vérité, Nous les attendons les bras grands ouverts, comme des hommes qui se présentent à la porte, non d'une maison étrangère, mais de leur propre maison paternelle ».

Lettre du Saint-Office à Mgr Cushing, archevêque de Boston (8 août 1949) au sujet des thèses du Père Feeney s.j : « Le Sauveur a confié l'explication des doctrines contenues dans le dépôt de la foi, non pas au jugement privé, mais au magistère ecclésiastique (...) [Le Seigneur nous a ordonné] de nous incorporer par le baptême au Corps mystique du Christ qui est l'Eglise, et de rester uni au Christ et à son Vicaire par qui lui-même gouverne ici-bas son Eglise de façon visible. C'est pourquoi nul ne sera sauvé si, sachant que l'Eglise est instituée divinement par le Christ, il refuse malgré cela de se soumettre à elle, ou se sépare de l'obédience du Pontife romain Vicaire du Christ sur la terre. (...) pour qu'une personne obtienne le salut éternel, il n'est pas toujours exigé qu'elle soit visiblement (*reapse*) incorporée à l'Eglise à titre de membre, mais il faut qu'elle lui soit unie tout au moins par le vœu et le désir (*voto et desiderio*). Cependant il n'est pas toujours nécessaire que ce désir soit explicite comme il l'est chez les catéchumènes. Dans le cas de l'ignorance invincible, Dieu accepte un désir implicite, ainsi appelé parce qu'il est inclus dans la bonne disposition de l'âme, par laquelle elle désire conformer sa volonté à celle de Dieu ».

Vatican II, *Lumen Gentium* 14 : « C'est vers les fidèles catholiques que le saint Concile tourne en premier lieu sa pensée. Appuyé sur la Sainte Écriture et sur la Tradition, il enseigne que cette Eglise en marche sur la terre est nécessaire au salut. Seul, en effet, le Christ est médiateur et voie de salut : or, il nous devient présent en son Corps qui est l'Eglise ; et en nous enseignant expressément la

nécessité de la foi et du baptême (cf. *Mc* 16, 16 ; *Jn* 3, 5), c'est la nécessité de l'Église elle-même, dans laquelle les hommes entrent par la porte du baptême, qu'il nous a confirmée en même temps. C'est pourquoi ceux qui refuseraient soit d'entrer dans l'Église catholique, soit d'y persévérer, alors qu'ils la sauraient fondée de Dieu par Jésus Christ comme nécessaire, ceux-là ne pourraient pas être sauvés. Sont incorporés pleinement à la société qu'est l'Église ceux qui, ayant l'Esprit du Christ, acceptent intégralement son organisation et les moyens de salut qui lui ont été donnés, et qui, en outre, grâce aux liens constitués par la profession de foi, les sacrements, le gouvernement ecclésiastique et la communion, sont unis, dans l'ensemble visible de l'Église, avec le Christ qui la dirige par le Souverain Pontife et les évêques. L'incorporation à l'Église, cependant, n'assurerait pas le salut pour celui qui, faute de persévérer dans la charité, reste bien "de corps" au sein de l'Église, mais pas "de cœur". Tous les fils de l'Église doivent d'ailleurs se souvenir que la grandeur de leur condition doit être rapportée non à leurs mérites, mais à une grâce particulière du Christ ; s'ils n'y correspondent pas par la pensée, la parole et l'action, ce n'est pas le salut qu'elle leur vaudra, mais un plus sévère jugement. Quant aux catéchumènes qui, sous l'action de l'Esprit Saint demandent par un acte explicite de leur volonté à être incorporés à l'Église, par le fait même de ce vœu, ils lui sont unis, et l'Église, maternelle, les enveloppe déjà dans son amour en prenant soin d'eux ».

Vatican II, *Dignitatis humanae* 1 : « Cette unique et vraie religion, nous croyons qu'elle subsiste dans l'Église catholique et apostolique à qui le Seigneur Jésus a confié le mandat de la faire connaître à tous les hommes, lorsqu'il dit aux apôtres : "Allez, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit" (*Mt* 28,19-20). Tous les hommes, d'autre part, sont tenus de chercher la vérité, surtout en ce qui concerne Dieu et son Église ; et quand ils l'ont connue, de l'embrasser et de lui être fidèles ».

Saint Jean-Paul II, catéchèse du 31 mai 1995 : « On peut dire aussi "sine Ecclesia nulla salus", sans l'Eglise point de salut : l'adhésion à l'Église-Corps mystique du Christ, quoique implicite et justement mystérieuse, constitue une condition essentielle pour le salut. (...) L'homme reçoit son salut uniquement du Christ par l'Esprit-Saint (...) D'où l'importance du rôle indispensable de l'Église ».

Profession de foi de saint Paul VI, 30 juin 1968 : « Nous croyons que l'Église est nécessaire au salut, car le Christ qui est seul médiateur et voie de salut se rend présent pour nous dans son Corps qui est l'Église. Mais le dessein divin du salut embrasse tous les hommes ; et ceux qui, sans faute de leur part, ignorent l'Évangile du Christ et son Église mais cherchent Dieu sincèrement et, sous l'influence de Sa grâce, s'efforcent d'accomplir sa volonté reconnue par les injonctions de leur conscience, ceux-là aussi, en un nombre que Dieu seul connaît, peuvent obtenir le salut ».

Code de droit canonique, canon 751 : « On appelle hérésie la négation obstinée, après la réception du baptême, d'une vérité qui doit être crue de foi divine et catholique, ou le doute obstiné sur cette vérité ; apostasie, le rejet total de la foi chrétienne ; schisme, le refus de soumission au Pontife Suprême ou de communion avec les membres de l'Église qui lui sont soumis ».

Les Pères de l'Église

Saint Cyprien, *De unitate Ecclesiae* : « L'épouse du Christ [l'Église] ne peut souffrir l'adultère ; elle est incorruptible ; elle ne connaît qu'une seule maison, qu'un seul lit conjugal. C'est elle qui nous conserve pour Dieu, et qui, après nous avoir engendrés, nous conduit au royaume céleste. Quiconque se sépare de l'Église véritable, pour se joindre à une secte adultère, renonce aux promesses de l'Église. Les promesses du Christ ne sont pas pour celui qui abandonne son Église. Cet homme est un étranger, un profane, un ennemi. Non, on ne peut avoir Dieu pour père si on n'a pas l'Église pour

mère. Au temps du déluge, pouvait-on se sauver hors de l'arche de Noé ? De même aujourd'hui, hors de l'Église, le naufrage est certain. C'est l'enseignement de Jésus-Christ : "Celui qui n'est pas avec moi est contre moi, et celui qui ne recueille pas avec moi dissipe" (*Matt.*, XII). Celui qui rompt les liens de la paix et de la concorde établis par le Christ agit contre le Christ ; celui qui recueille hors de l'Église dissipe l'Église du Christ ».

Origène : « Que personne ne s'illusionne, que personne ne se trompe lui-même : hors de cette demeure, c'est-à-dire hors de l'Église, personne n'est sauvé : celui qui en sort est lui-même responsable de sa mort ».

Saint Augustin : « Il est bien évident que, si l'on dit dans et hors de l'Église, cela doit s'entendre du cœur et non du corps » *Bapt. c. Donat.* V, 28, 39 : *PL* 43, 197.

Saint Augustin : « Hors de cette voie [le Christ] qui n'a jamais fait défaut au genre humain, [...] personne n'a été délivré, personne n'est délivré, personne ne sera délivré » : *De civitate Dei*, 10, 32, 2 : *CCL* 47, 312.

Saint Augustin : « Un homme ne peut se sauver si ce n'est dans l'Église catholique. En dehors de l'Église catholique, il peut tout avoir, sauf le salut. Il peut avoir l'honneur (être évêque), il peut avoir les sacrements, il peut chanter l'*Alleluia*, il peut répondre *Amen*, il peut tenir l'Évangile, il peut avoir et prêcher la foi au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, mais jamais il ne peut trouver le salut si ce n'est dans l'Église catholique. [...] Il peut même répandre son sang, mais pas recevoir la couronne ».

Théologie

Benoit XVI, *Testament spirituel* : « Tenez bon dans la foi ! Ne vous laissez pas troubler !... Jésus-Christ est vraiment le Chemin, la Vérité et la Vie et l'Église, dans toutes ses imperfections, est vraiment son Corps ».

SERVICES

Nous recherchons de bonnes volontés !

Nous recherchons des personnes
volontaires et bénévoles pour :

-Assurer une permanence à l'église
de 16h à 17h en semaine du lundi
au vendredi (hors vacances
scolaires). Contacter le secrétariat
si vous êtes volontaire.

- S'engager dans l'association "La
jarre de Sarepta" au niveau local et
dans la communauté de Saint-
Georges. Contacter le secrétariat.

-Accompagner des catéchumènes
dans leur itinéraire de croissance
en tant que disciples du Seigneur.
Merci de vous proposer à l'abbé
Laurent Guimon.

- Etre parrain ou marraine de
confirmands. Contacter l'abbé
Spriet.

- Faire du ménage à l'église une fois
par semaine ou de temps à autres.
Mail:anne.pouliquencheneaux@ho
tmail.fr

Nous vous remercions vivement !

Dimanche du "Bon Pasteur"

L'abbé Jean-Raphaël Dubrule, supérieur des Missionnaires de la Miséricorde divine, viendra prêcher à toutes les messes le dimanche 23 avril.

Journée de récollection pour dames et jeunes femmes

Le mardi 9 mai de 9h à 16h sur les pas du Bienheureux Père Antoine Chevrier.

Retraite de st Ignace du 3 au 7 juillet

à Notre-Dame de Grâce à Rochefort du Gard,
prêchée par l'abbé Spriet et l'abbé Dubrule, supérieur des
Missionnaires de la miséricorde divine (Toulon).

Inscriptions : l.spriet@lyon.catholique.fr

Pèlerinage Egypte

Pèlerinage en Egypte, du 15 au 24 novembre 2023
Avec l'Abbé Laurent Guimon – Saint-Georges à Lyon

Pour découvrir :

- Les traces de la Sainte Famille lors de son exil
- l'Eglise Copte fondée par Saint Marc.
- Les Moines du désert avec Saint Antoine le Grand et leurs apophtegmes
- Les Pères de l'Eglise avec St Clément d'Alexandrie et Origène

Et aussi :

- Les sites de l'Egypte Ancienne : Louxor, nécropole de Thèbes, sons et lumières à Karnak, les pyramides de Khéops
- Le Caire avec les chiffonniers

**Pour le programme précis, le tarif et le bulletin d'inscription
prendre contact avec le secrétariat**

Cours sur la Bible

Cours pour découvrir la Bible un jeudi par mois (le même cours est
refait le vendredi de 15h à 16h) avec l'abbé Guimon
sur le thème :

"Histoire et Géographie de la Bible"

Dates des prochains cours : 11/05-12/05 et 01/06-02/06

Confessions le soir de 20h30 à 22h

Tous les mois une ou deux permanences de confessions ont lieu
le soir à Saint-Georges pour permettre à toutes les personnes qui
travaillent jusque tard en semaine de recevoir le sacrement de
pénitence et de réconciliation.

La prochaine permanence est le **1er mai** (abbé Spriet).

Méthode de l'Ovulation Billings®

Docteur et Madame Valancogne animeront une soirée
d'information pour jeunes femmes : le Jeudi 11 mai 2023 à 20h30
à la Maison ste Blandine. Thème : La Physiologie du cycle
féminin et le B.A. BA de la Méthode de l'Ovulation Billings®.
Informations et inscription : 06 07 74 40 98 / aude_bp@yahoo.fr

Route Saint-Georges JMJ 2023

Journées Mondiales de la Jeunesse - Route Saint-Georges
Du 24 juillet au 7 août 2023 à Viseu et Lisbonne
Pour tous les jeunes de 18 à 35 ans

Inscription et Participation aux frais : voir sur le site du diocèse :
<https://diocesedelyon2023-lisbonne.venio.fr/fr>

Appel aux dons pour aider les jeunes à partir aux JMJ

Le montant des JMJ pour deux semaines est de 795 € Saint-Georges veut aider chaque jeune qui partira avec la Route Saint-Georges à hauteur de 100€ Merci de nous aider, de les aider, en faisant un don (Préciser « pour les JMJ »)

Vente de "bière des JMJ" au profit des jeunes de St Georges qui vont au JMJ
Commande possible auprès de Vianney Bros - A retirer à la Sacristie de St Georges

Aumônier : Abbé Laurent Guimon
Chef de Route/contact : Vianney Bros 0752048822

Ordination épiscopale de Mgr Loïc Lagadec

Notre nouvel évêque auxiliaire sera ordonné le dimanche 30 avril à 15h30 à la Primatiale. Soyez nombreux à venir prier pour lui.

Profession de foi, 4 juin

Le dimanche 4 juin, fête de la Sainte-Trinité, nous organisons une cérémonie de "Profession de foi" à 10h00 à l'église Saint-Georges.

Cette cérémonie est proposée à des jeunes garçons et filles de 14 ans (classe de 3ème) et plus (15, 16, 17, 18 ans).

Une retraite de profession de foi aura lieu le mercredi 31 mai 2023 après-midi à l'église Saint-Georges et à la Maison Sainte Blandine : il est possible de venir déjeuner à la MSB à midi si cela vous arrange (dans ce cas prévoir un pique-nique).

Si vous n'êtes pas encore inscrits et n'avez pas encore fait votre Profession de Foi mais désirez la faire, merci de vous inscrire auprès du secrétariat par retour de mail : secretariatsaintgeorges@lyon.catholique.fr (en indiquant la date de naissance, la date et lieu de baptême, et dans quelle classe vous êtes).

Sacrement de la Confirmation pour les enfants, 3 juin

La retraite des jeunes confirmands du 3 juin aura lieu du vendredi 19 mai à 9h30 (fin vers 16h30) au samedi 20 mai 12 h au "collège Saints François et Jacinthe de Fatima", 3 rue des deux Amants, 69009 Lyon.

Les enfants rentrent chez eux le soir.

Merci de prévoir un pique-nique pour le déjeuner du vendredi.

Pour mémoire : la rencontre avec Mgr Le Gal du jeudi 25 mai à 18h30 en salle Gerlier (6 rue Adolphe Max, 69005 Lyon).

Attention : cette annonce ne concerne pas les adultes qui seront confirmés le dimanche 28 mai à 16 heures à la Primatiale.

Groupe Zacharie et Élisabeth : quand l'enfant se fait attendre

Parcours pour les couples mariés en espérance d'enfants : 3 après-midi pour faire face à la souffrance, des pistes concrètes et une écoute pour mettre des mots sur les maux, sentir la présence de Dieu et de l'Eglise dans l'espérance, et approfondir sa vocation de couple.

Date: 22 avril de 11h30 à 17h.

Lieu: Maison Sainte-Blandine.

Contacts / inscriptions : Marie et Benoît Doneaud / 06.23.02.78.39 / esperancesaintgeorges@gmail.com

N'hésitez pas à partager cette invitation autour de vous !

Pourquoi choisir la quête prélevée ?

1) Pour vous simplifier la vie : plus besoin d'avoir de la monnaie dans vos poches.

2) Si vous payez des impôts : vous pouvez donner davantage en bénéficiant des déductions fiscales en vigueur (cf. infra).

3) Saint-Georges peut anticiper son budget, en comptant sur des entrées d'argent régulières qui facilitent la gestion de sa trésorerie.

4) C'est une façon discrète et efficace de donner à la quête.

Comment se lancer ?

La quête prélevée c'est un prélèvement automatique sur votre compte bancaire. C'est très facile à mettre en place.

Il suffit d'aller ici : <https://www.donnons-lyon.catholique.fr/quetes-et-ceremonies/>, ensuite sur le côté droit de la page, vous tapez le code postale "69005" puis vous sélectionnez "église Saint-Georges" et vous vous laissez guider.

Si vous êtes imposable, quelles sont les avantages ?

Grâce à la quête prélevée, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 75 % du montant de votre don jusqu'à 554 € puis 66 % au-delà, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Cela vous permet par exemple de donner 480 € par an (soit 40 € par mois) pour un coût réel de 120 € après déduction fiscale. Si vous payez des impôts, il est donc possible de donner environ trois fois plus sans que cela ne coûte plus !

Vous recevrez un reçu fiscal du montant des sommes prélevées. Tous les diocèses de France ne bénéficient pas de cet avantage. Profitez-en ici à Lyon.

Avec la quête prélevée : tout le monde est gagnant.

Semaine Sainte 2023

Dimanche des Rameaux

- **Messe à 8h30, 10h, 12h et 18h30 (bénédiction des rameaux et procession à 10h)**
- Adoration 16h30
- Vêpres à 17h45

Lundi Saint

- Messe à 18h30
- Adoration à 17h
- Chapelet à 18h
- Confessions de 17h30 à 18h15 (abbé Spriet)
- Confessions de 20h30 à 22h00 (abbé Spriet)

Mardi Saint

- Messe à 9h et 18h30
- Adoration à 17h
- Chapelet à 18h
- Confessions de 17h30 à 18h15 (abbé Guimon)
- Confessions pendant la messe de 18h30 (abbé Spriet)
- Confessions de 20h30 à 22h00 (abbé Spriet)

Mercredi Saint

- Messe à 7h et 9h
- Chemin de croix des enfants à 10h (ouvert à tous) par le frère Sébastien
- Confessions de 9h à 12h (de 9h à 10h : abbé Grenier; de 10h à 11h : abbé Spriet; de 11h à 12h : abbé Guimon)
- Confessions pour collégiens et Lycéens de 17h à 18h (trois abbés)

- **Messe chrismale à la Primatiale à 18h30**
- Office des Ténèbres du Jeudi-Saint à 21h30

Jeudi Saint

- **Messe de la Cène à 19h30**
- Adoration au reposoir et confessions jusqu'à 23h

Vendredi Saint

- Office des Ténèbres à 8h
- Chemin de croix à 12h15 avec notre Archevêque de St-Nizier à l'Hôtel Dieu
- Heure de la Miséricorde à 15h (début de la neuvaine)
- Confessions de 15h à 16h (abbé Spriet)
- Chemin de Croix à 18h30
- **Office de la Passion à 19h30**
- Chemin de Croix après les complies

Samedi Saint

- Office des Ténèbres à 8h
- Ménage à 10h30
- Confessions de 10h30 à 12h (trois abbés)
- Confessions de 14h à 17h (de 14h à 15h30 : abbé Grenier; de 15h30 à 17h : abbé Spriet)
- **Vigile pascale à 21h (16 baptêmes d'adultes)**

Dimanche de Pâques

- **Messe à 8h30, 10h, 12h et 18h30**
- Adoration à 17h
- Vêpres à 17h45

Quêtes impérées du mois :

- 2 avril : Denier de Saint-Pierre (Universelle - Partielle)
- 7 avril (Vendredi Saint) : Lieux saints (Universelle - Totale)



MISSEL POUR LES FIDELES

Des missels sont en vente à la sacristie (pour enfants, pour adultes)

OFFRANDE DE MESSES

(Cf. Site internet pour les explications, onglet "dons")

Messe : 18€
Neuvaine : 180€

À vos agendas !

Catéchisme (CP à CM2) : les mercredis de 9h30 à 11h à la MSB (hors vacances scolaires). Inscriptions sur place.

Collégiens et Lycéens : Cours tous les mercredi (hors vacances scolaires) à 17h30 pour les collégiens avec le frère Sébastien, le séminariste Grégoire, et l'abbé Grenier, et cours tous les 15 jours pour les lycéens avec l'abbé Spriet de 18h à 19h.

Etudiants et jeunes pros :

1. **Rosaire Vivant des jeunes :** apprendre à prier le chapelet et se former. Contact : Abbé Spriet.
2. **Misericordia :** Contact : Arnaud Freismuth 06 85 56 73 26 - arnaudfreismuth@gmail.com
3. **Groupe Saint Raphaël (jeunes de plus de 26 ans) :** Cf. Site de st Georges.

Catéchumènes (adultes demandant le baptême) ou adultes désirant revoir toutes les bases du catéchisme en un an : chaque mercredi de la période scolaire de 20h30 à 22h avec l'abbé Laurent Guimon. Cours aussi dispensé par **YouTube** pour ceux qui ne peuvent pas être présents sur place — lien privé, pensez à vous inscrire auprès du secrétariat.

Néophytes (adultes récemment baptisés) ou « recommençants » : un mercredi sur deux avec l'abbé Spriet de 20h30 à 22h. Cours aussi enregistré pour ceux qui ne peuvent pas être présents sur place — pensez à vous inscrire auprès du secrétariat.

Catéchisme pour adultes : lundi 22 mai de 20h30 à 22h avec l'abbé Spriet. Cette année : la prière (4ème partie du Catéchisme de l'Eglise Catholique).

A la découverte de la Bible : avec l'abbé Laurent Guimon, prochains cours le 11 mai à 20h30 et le 12 mai à

15h.

Initiation pratique sur la liturgie de la messe : Pour apprendre à participer à la Messe et à suivre la liturgie dans son missel. Pas de cours en mars et en avril. Reprise le mardi 2 mai (abbé Spriet).

Soirée jeunes couples (moins de 5 ans de mariage) : le mardi 23 mai à 20h à la MSB. Cf. Site de Saint-Georges.

Foyers "Domus Christiani" : www.domus-christiani.fr. Et cf. Site de Saint-Georges.

Groupe saint Joseph : groupe d'époux éprouvés, par une séparation, un divorce, un procès en nullité de mariage, etc. L'objectif est de soutenir ces personnes, et qu'elles s'apportent mutuellement une aide fraternelle. Une rencontre par mois à la MSB. Le premier vendredi du mois. Contact : Capucine Maire : capucinemaire@gmail.com.

Conférence Saint-Vincent de Paul : pour visiter à domicile les personnes isolées. Contact : Matthieu Sautel, 06 80 96 44 12, matthieu.sautel@gmail.com.

Ecoute Post-IVG

Chaque mois, une équipe composée d'une écoutante, d'une psychologue, d'un médecin et d'un prêtre (abbé Spriet) accueille, écoute et accompagne à Lyon des femmes ayant connu un avortement. Parlez-en autour de vous. Contact : parolepostivglyon@gmail.com

Le Centre "Billings France" de la région Rhône-Alpes propose des formations :

Monsieur et Madame de Riberolles
billings.rhone.alpes@gmail.com - 06 67 27 89 91

NOUVEAU : Groupe Prière des Mamans

Le groupe s'adresse aux **mères de famille (aux grands-mères également) qui veulent prier pour leurs enfants (et petits enfants)** afin de demander leur sanctification dans un monde difficile (internet, réseaux sociaux, athéisme, pornographie, etc...), et/ou demander leur guérison (enfants malades).

Le groupe se réunit une (ou deux) fois par mois à la Maison Sainte Blandine (1er étage). Ce temps de prière est suivi d'un moment convivial autour d'une tasse de thé.

Prochaine réunion le jeudi 4 mai à 15h à la MSB

Inscriptions et/ou renseignements : secretariatsaintgeorges@lyon.catholique.fr

Baptême pour adultes

Vous êtes adultes et désirez recevoir le baptême, vous pouvez contacter l'abbé Guimon : l.guimon@lyon.catholique.fr


Carnet de famille

Baptêmes

Le 26 mars de Alma NGOUMOU fille de Ignace TONGA et Emilie née FUSELEAU
Le 1er avril de Eugénie SALAÛN-PENQUER fille de Thomas SALAÛN-PENQUER et Amélie née BERGOT
Le 1er avril de Augustine BERNARD fille de Timothy BERNARD et Nolwenn née BOBIN

Avril 2023

Date	Fête	Activités
Dimanche 2 avril	Dimanche des Rameaux	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 (bénédictio des rameaux et procession à 10h) Adoration à 16h30, vêpres à 17h45
Lundi 3	Lundi Saint	Messe à 18h30 Confession de 20h30 à 22h (abbé Spriet)
Mardi 4	Mardi Saint	Messes à 9h et 18h30 - Spi & Spi à 20h30 Confession de 20h30 à 22h (abbé Spriet)
Mercredi 5	Mercredi Saint	Messes à 7h et 9h - Messe Chrismale à 18h30 à la Primatiale Office des Ténèbres du Jeudi-Saint à 21h30
Jeudi 6	Jeudi Saint	Messe de la Cène à 19h30 - Adoration au reposoir et confessions jusqu'à 23h
Vendredi 7 <i>1er du mois</i>	Vendredi Saint (jeûne et abstinence)	Office des Ténèbres à 8h - Heure de la Miséricorde à 15h Confessions de 15h à 16h - Office de la Passion à 19h30 suivi des complies et du chemin de croix
Samedi 8	Samedi Saint	Office des Ténèbres à 8h - Ménage à 10h30 - Confessions de 10h30 à 12h (trois abbés) - Confessions de 14h à 17h Vigile pascale à 21h (baptêmes d'adultes)
Dimanche 9 avril	Dimanche de la Résurrection	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45
lundi 10	Lundi de Pâques	Messes à 9h et 18h30
mardi 11	Mardi de Pâques	Messe à 18h30
mercredi 12	Mercredi de Pâques	Messe à 18h30
jeudi 13	Jeudi de Pâques	Messe à 18h30
vendredi 14	Vendredi Pâques	Messe à 18h30
samedi 15	Samedi In Albis	Messe à 9h
Dimanche 16 avril	Dimanche de la Miséricorde	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Heure de la Miséricorde à 15h - Adoration à 16h30, vêpres à 17h45
lundi 17	De la férie	Messe à 18h30
mardi 18	St Jubin (Lyon)	Messe à 18h30
mercredi 19	De la férie	Messe à 18h30
jeudi 20	St Rustique (Lyon)	Messe à 18h30
vendredi 21	St Anselme, évêque, docteur et confesseur	Messe à 18h30
samedi 22	Sts Soter et Caius, papes et martyrs	Messe à 9h
Dimanche 23 avril	Deuxième dimanche après Pâques	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45 (quête impérée totale)
lundi 24	St Georges, officier martyr (fête patronale reportée)	Messes à 9h et 18h30 Rosaire Vivant des jeunes à 19h15
mardi 25	St Marc, évangéliste	Messe à 18h30
mercredi 26	St Clet et St Marcellin, papes et martyrs	Messes à 7h, 9h et 18h30 Collégiens à 17h30 Catéchumènes à 20h30 - Ecoute post-IVG
jeudi 27	St Pierre Canisius, confesseur et docteur	Messes à 7h et 18h30
vendredi 28	St Pierre Chanel, martyr (Lyon)	Messes à 7h et 18h30
samedi 29	St Pierre de Verone, martyr	Messes à 9h et 11h en rite lyonnais
Dimanche 30 avril	Troisième dimanche après Pâques	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45
Lundi 1er mai	St Joseph, artisan	Messes à 9h et 18h30 Confessions de 20h30 à 22h (abbé Spriet)
Mardi 2 mai	St Athanase, évêque, confesseur et docteur	Messes à 9h et 18h30 Cours de liturgie pratique à 20h30
Mercredi 3 mai	De la férie	Messes à 7h, 9h et 18h30 Collégiens à 17h30 et Lycéens à 18h Catéchumènes et néophytes à 20h30
Jeudi 4 mai	Ste Monique, veuve	Messes à 7h et 18h30 Groupe "Prière des mamans" à 15h à la MSB
Vendredi 5 mai <i>1er du mois</i>	St Pie V, dominicain, pape et confesseur - <i>Messe votive du Sacré Coeur</i>	Messes à 7h et 18h30 Groupe St Joseph
Samedi 6 mai <i>1er du mois</i>	De la Sainte Vierge le samedi	Messes à 9h et 11h en rite lyonnais,

Légende :  confessions de 17h30 jusqu'à 18h15 (sauf horaire spécifique);  chapelet à 18h;  adoration de 17h00 à 18h15

LS : Abbé Laurent Spriet, LG : Abbé Laurent Guimon, MG : Abbé Mathieu Grenier

En cas de contradiction entre le bulletin et le site ou la lettre hebdomadaire, ce sont le site et la lettre hebdomadaire qui prévalent. Le bulletin est prévu un mois à l'avance : il ne peut pas tenir compte des aléas. Merci.